

---

# Tournoi de la Salamandre

---

## Règlement Particulier

N° dossier :

Date : 11 & 12 & 13 Novembre 2022

Adresse :

Gymnase Mireille Bessière  
175 rue Edouard Villalonga  
34000 Montpellier

Horaires indicatifs :

Vendredi 08H00-22H00  
Samedi 08H00-22H00  
Dimanche 08H00-21H00

Catégories :

Ce tournoi est un tournoi de catégorie adulte, ouvert aux joueurs FFBAD Licenciés en sénior, vétéran, junior, cadet et minime.

Tableaux :

SH, SD, MX, DH, DD

Séries :

NC à N2

Juge-Arbitre :

Remy Landri

***Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.***

### **Article 1.**

Toutes les inscriptions se feront uniquement sur le site de Badnet à l'adresse suivant : [www.badnet.org](http://www.badnet.org) avant le 01/11/2022 inclus. L'inscription sera définitive qu'au moment où celle-ci sera réglée.

En cas de désistement, le remboursement des frais d'inscription se fera selon les modalités prévues dans le RGC (force majeure, certificat médical, attestation de travail).

### **Article 2.**

Tous les participants au tournoi doivent être licenciés au plus tard au 03 Novembre 2022.

### **Article 3.**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de N2 à NC.

Il est possible de s'inscrire à plusieurs tableaux dans la limite d'un seul par jour.

A savoir : Double mixte le vendredi 11/11/2022

Simple Homme / Femme le samedi 12/11/2022  
Double Homme / Double Femme le dimanche 13/11/2022

**Article 4.**

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui doit signer la feuille de responsabilité et qui s'engage à rester présent. En cas d'absence temporaire du gymnase le responsable du mineur doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

**Article 5.**

**A.**

Un minimum de 3 tableaux (N2 à NC) est prévu pour les simples selon les inscriptions

**B.**

Les joueurs/paires seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction du CPPH du joueur/paire au moment du tirage au sort de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Les tableaux ne seront pas forcément identique en nombre de joueurs/paires, afin de permettre une meilleure valorisation et équilibre de la compétition.

**Article 6.**

Les droits d'inscription sont fixés à 17€/joueur pour une discipline, 20€/joueur pour deux disciplines et 22€/joueur pour trois disciplines

**Article 7.**

Le tournoi étant limité en nombre de places, une liste d'attente sera établie. La priorité sera donnée en fonction du jour et de l'heure de l'inscription (règlement compris).

**Article 8.**

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux, de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits, ou d'annuler certains tableaux, et tout ceci en accord avec le Juge-Arbitre dans l'intérêt des joueurs.

**Article 9.**

Les têtes de séries et têtes de poule de chaque tableau seront déterminées à partir du CPPH (Classement Permanent par Point Hebdomadaire) du 03 novembre 2022.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 05 novembre 2022.

**Article 10.**

Le nombre de sortants par Poule sera de 2 afin de favoriser le plus grand nombre de matchs pour les joueurs dans la limite de 8 sur la journée.

**Article 11.**

Les matchs se dérouleront en auto arbitrage.

En cas de conflit entre 2 joueurs/équipes, le point sera rejoué.

**Article 12.**

Tous les joueurs devront jouer avec des volants plumes homologuées par la FFBAD.

Les volants officiels de la compétition sont les suivants : FORZA S-5000

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs, ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match.

La vente de volants sera assurée dans la salle.

**Article 13.**

Les joueurs doivent être présents dans la salle au plus tard à l'heure de leur convocation soit une heure avant l'heure prévue de leur match.

**Article 14.**

Une tenue de badminton (maillots & shorts, robe, jupe, ...), conforme au Règlement sur les tenues FFBAD en vigueur, est exigée sur les terrains pour tous les joueurs.

**Article 15.**

Les joueurs disposent de **3 minutes de préparation** entre l'appel et le début de leur match. Ces 3 minutes comprennent entre autres le test des volants et la mise en tenue de jeu.  
Le temps de repos minimum entre chaque match sera de 20 minutes.

**Article 16.**

Les joueurs auront 3 min pour se présenter sur le terrain lors de leur appel de match. Au delà, les joueurs non présents seront déclarés « forfait »

**Article 17.**

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera "Let" une fois.  
Durant l'échange tout volant qui touche une infrastructure sera considéré « FAUTE ».

**Article 18.**

L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition.  
Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

**Article 19.**

L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

**Article 20.**

Conformément au « code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs », en vigueur au sein de la FFBAD, les conseillers devront porter une tenue appropriée et ne devront pas utiliser d'appareil électronique.

**Article 21.**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Article 22.**

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

**Article 23.**

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match, s'il n'est pas présent dans la salle.



**Article 24.**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait sans être remplacé, après l'envoi des convocations. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton - Pole Sportif - (7 rue André CITROEN – 31130 BALMA), par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 25.**

La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue OCCITANIE, Comité Départemental de Badminton 34) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de l'Hérault et les collectivités territoriales impactées (Mairie, Conseil Départemental, ...)

**Article 26.**

Toute participation à ce tournoi implique le respect de ce règlement.

